

VIDE GRENIER CŒUR DE VILLE DE BRIVE

DIMANCHE 29 AOUT 2021

Organisé par l'Office du Commerce de Brive
Attestation sur l'honneur d'un participant à une vente au déballage.

NOM, PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____

E-MAIL : _____

NOMBRE ET TYPE DE VEHICULE : _____
IMMATRICULATION : _____

PARTICULIER **BROCANTEUR** **AUTRE PROFESSIONNEL**

15 € les 5 ml, 25 € les 5 ml 30 € les 5 ml
30 € les 10 ml, etc... Précisez l'activité _____

Nombre d'emplacements :
 à _____ € = _____ €

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION à transmettre avant le 15/08/21 à :
OFFICE DE COMMERCE DE BRIVE – VANESSA MARTY – BOUTIQUE 17 OCTOBRE
3 RUE HENRI MARGERY -19100 BRIVE
INSCRIPTIONS AU 06.03.46.14.28 - FRANCOISE JOINEL

- PAIEMENT par chèque libellé à l'ordre de l'Office du Commerce de Brive,
- Photocopie de la pièce d'identité,
- Une enveloppe timbrée préremplie avec nom/prénom/adresse

LU ET APPROUVE
A _____
LE _____

SIGNATURE



ACCUEIL DES EXPOSANTS
ENTRE 5 H 30 ET 7 H 30 EN
BAS DE LA RUE CARNOT –
19100 BRIVE

1/ Manifestation organisée par l'Office de Commerce de Brive, destinée à créer une animation locale dans la ville. Elle doit permettre aux particuliers qui le souhaitent de vendre, acheter, échanger des objets anciens dont ils n'ont plus l'utilité et qu'ils possèdent de longue date, en toute propriété.

2/ Manifestation ouverte aux particuliers, associations, professionnels. L'exposant ne peut pas exiger un endroit précis. Toutefois, les organisateurs feront de leur mieux pour satisfaire leur demande d'emplacements. Ils se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci, sans qu'il puisse lui être réclamé ni explication ni indemnisation.

3/Emplacement uniquement à l'extérieur. L'emplacement minimum est 5 mètres linéaires d'étagage.

4/ Il est interdit de déballer sans l'autorisation préalable des organisateurs. Les exposants

s'engagent à installer leur stand en respectant le tracé et le numéro attribué par les organisateurs.

5/ La circulation, autre que les véhicules de sécurité et de secours est strictement interdite dans l'enceinte de la manifestation dès l'ouverture du vide grenier, soit de 8h30 à 18h00. Vous pouvez stationner vos véhicules après les avoir déchargés sur les extérieurs du centre-ville.

6/ Pour leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tous recours contre les organisateurs et acceptent le présent règlement. De même, les exposants déclarent sans remettre au jugement des organisateurs en cas de désaccord ou litige entre exposants. Les emplacements ne sont ni conservés ni pré-réservés d'une année sur l'autre. Aussi les demandes seront satisfaites dès réception des inscriptions et selon les places disponibles restantes.

7/En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. Même en cas de pluie, intempérie ou de force majeure, sauf en cas d'annulation complète de la manifestation de la part des organisateurs liée à une décision préfectorale interdisant l'animation pour raison sanitaire.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel, dommages corporels ou dégradations qui seraient causés au public, aux exposants, aux objets et aux stands par des éléments naturels, incendies ou toutes autres causes fortuites liées à l'ordre public.

Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité des vendeurs pendant l'exposition.

